

Téléphone : (257) 22203100, (257) 22203102 e-mail : aacburundi@gmail.com : aisburundi@gmail.com SFA : HBBAYNYX	REPUBLIQUE DU BURUNDI MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMAENAGEMENT DU TERRITOIRE AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI SERVICE D'INFORMATION AERONAUTIQUE A.I.S B.P.694 BUJUMBURA	AIC N° 2/20 Janvier 2020
DOCUMENT N° : AACB/SNA/AIM-12	Titre : AIC	Page 1/1

La circulaire suivante est promulguée pour information, Orientation et action nécessaire

HABIMANA EMMANUEL

DIRECTEUR GENERAL

CIRCULAIRE D'INFORMATION AERONAUTIQUE

Le Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi rappelle à tous les abonnés aux documents d'information aéronautique (**AIP ; SUP D'AIP ; AIC et Sommaire NOTAM**) que les paiements par chèques bancaires ne sont plus acceptés. Les paiements doivent se faire par transfert bancaire uniquement, au compte : **3302/262** ouvert à la Banque de la République du Burundi (**B.R.B**) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB).

Les coordonnées sont les suivantes :

- Nom de la personne à contacter en cas de problème : **Emmanuel HABIMANA**, Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB),
- Numéro de téléphone : **(257) 22203101-(257)22203102**
- Numéro de Fax : **(257)22223428**
- Adresse e-mail : aacb@aacb.bi ; aacburundi@yahoo.fr
- Nom de la Banque: **Banque de la République du Burundi (BRB)**
- Compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB) à la **BRB : 3302/262**
- Code Swift : **BRBUBIBI**

Cet AIC remplace l'AIC N° 1/2010.

Ceci est un document contrôlé